

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 Janvier 2020
**Commune de
PAULHAN**

N° 2020/01/01

Date de la convocation	13 /01 / 2020
	<u>Votes : 27</u>
Présents : 22	Pour : 26
Absents : 0	Contre : 0
Représentés : 05	Abstention : 01

L'an deux mille vingt et le vingt trois janvier,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASC Georges, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Procurations : - Mr ALAMBERT Elie à Mr JAURION Léon
- Mme BORGAT Géraldine à Mme GAVINET Isabelle
- Mme GASPARD Chantal à Mme BOUISSON Mylène
- Mme L'HOTE Valérie à Mr JAM Thierry
- Mme WEHRMEIJER Patricia à Mme DJUROVIC Aleksandra

Objet : Bibliothèque municipale - Annulation de la régie de recettes

Monsieur le Maire rappelle qu'une régie de recettes a été créée par délibération en date du 28 Octobre 1993 pour l'encaissement des recettes de la bibliothèque municipale.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20200123-2020-01-01-DE
Date de télétransmission : 28/01/2020
Date de réception préfecture : 28/01/2020

Monsieur le Maire précise que suite à l'adhésion au réseau des bibliothèques du Clermontois avec la gratuité pour l'inscription à la bibliothèque, la régie de recettes n'a plus lieu d'exister.

En conséquence, il convient de supprimer ladite régie.

Oui l'exposé de son président,

Le Conseil Municipal, par 26 voix Pour, 1 Abstention,

- Décide d'annuler la régie de recettes de la bibliothèque municipale instituée par délibération du 28 octobre 1993,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20200123-2020-01-01-DE
Date de télétransmission : 28/01/2020
Date de réception préfecture : 28/01/2020